

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 30 JANVIER 2024

MOTION 2024-01¹

DEPOSEE par le STC

OBJET : CONTRE LE DÉMANTELEMENT DES MAGASINS CASINOS DE CORSE DU GROUPE CODIM 2

Considérant la vente des magasins Casino par le groupe Distributeur Casino France sur le territoire français

Considérant que les magasins Casino en Corse font partie du groupe Casino France mais sont regroupés en filiale CODIM 2

Considérant l'importance du groupe CODIM 2 quant aux retombées économiques directes et indirectes (producteurs, agriculteurs...) en Corse

Considérant que le groupe CODIM 2 emploie 1200 salariés répartis sur toute la Corse, qu'aujourd'hui ces salariés sont dans l'inquiétude face à leur avenir au sein du groupe après le 25 février 2024

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Demande aux futurs éventuels repreneurs le non-démantèlement des magasins du groupe CODIM 2, le maintien des emplois et le maintien des acquis sociaux.

¹ Adoptée à l'unanimité
Votants : 50